

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/07/2024

| Nombre de membres | | |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 11 | 9 | 9 |

| Vote |
|----------------------|
| A la majorité |
| Pour : 9 |
| Contre : 0 |
| Abstention : 1 |

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS PREFECTURE DE RIOM

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2024, le 20 Juillet à 10:00, le Conseil Municipal de la COMMUNE DE MONTFERMY s'est réuni à la Salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LONGCHAMBON Vladimir, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis de manière dématérialisée ou, par écrit à leur domicile aux conseillers municipaux qui en ont fait la demande, le 12/07/2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16/07/2024.

Présents : M. LONGCHAMBON Vladimir, Maire,

Mmes : CHARRETON Amandine, CHAUVY Christiane,

MM : ARNAUD Daniel, CONDAT Daniel, FAURE Pascal, NOALHAT Alexandre, POURTIER Stéphane, ROBERT Claude

Excusé(s) ayant donné procuration : M. LEMAITRE Guy à M. LONGCHAMBON Vladimir

Absent(s) : Mme CHABERT Nadège

A été nommé(e) secrétaire : M. POURTIER Stéphane

Le procès-verbal de la séance précédente a été lu et adopté.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

2024_04_07 – FEU D'ARTIFICE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Considérant la fête patronale prévue les 24 et 25 août 2024 ;

M. le maire présente un devis établi par la Société Prévirisques FinDev sise à VILLOSSANGES 63380 pour un montant T.T.C. de 3 000,00 €. La durée du spectacle est de 10 à 11 minutes.

M. Claude ROBERT ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des membres présents :

1. APPROUVE le devis et la proposition de la Société Prévirisques FinDev, pour un montant T.T.C. de 3 000,00 € ;
2. DONNE tous pouvoirs à M. le maire pour l'exécution de cette délibération et signer toute pièce s'y rapportant.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours pour excès de pouvoir par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 29/07/2024

Reçu en préfecture le 29/07/2024

Publié le **05 AOUT 2024**

Reçu
Levraut

ID : 063-216302380-20240720-2024_04_07-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 25/07/2024

Le Maire

Vladimir LONGCHAMRON



Le secrétaire de séance

Stéphane POURTIER

A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'Stéphane Pourtier', is written over a faint, larger version of the same name.